

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/09/2024
Reçu en préfecture le 06/09/2024
Publié le 18 09 2024
ID : 974-249740101-20240906-2024_095_BC_3-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_095_BC_3
Renouvellement de la cotisation à la
CERBTP

Nombre de votants : 16

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
09/09/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 095 BC 3 : RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION À LA CERBTP

Le Président de séance expose :

Contexte :

Conformément à sa compétence en matière de développement économique, le Territoire de l'Ouest participe aux réflexions et actions menées par un certain nombre de structures agissant dans certaines filières dont celle du bâtiment et des travaux publics. L'intercommunalité bénéficie, dès lors, de l'activité de celles-ci (mise à disposition d'informations statistiques, données économiques des secteurs, études, ...) qui de plus fédèrent les acteurs des filières considérées et concourent à la structuration du tissu économique du territoire.

Dans ce cadre, en mars 2019 une délibération a acté l'attribution d'une cotisation du Territoire de l'Ouest à la CERBTP dont les missions visent à accompagner le développement économique du secteur et une meilleure coordination entre les acteurs de la filière.

Proposition :

Il est proposé que le Territoire de l'Ouest poursuive le versement d'une cotisation à la CERBTP, pour le montant suivant :

- CERBTP 1 800 € (1 800 € en 2023)

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/08/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER le versement de la cotisation à la CERBTP ;**
- **AUTORISER le versement d'une cotisation à la CERBTP pour un montant de 1 800 € pour 2024 et dans la limite de 10 % d'augmentation pour les prochaines années.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président